

Révision et réidentification des exigences linguistiques des postes

Les bureaux, directions et missions doivent réviser et réidentifier les exigences linguistiques de leurs postes en accord avec les principes énoncés dans les politiques révisées. En raison d'une importante modification aux politiques, les critères de réidentification des postes ne sont plus les mêmes. Tandis que par le passé, la bilinguisation d'une institution se faisait en multipliant les postes bilingues, la nouvelle optique tente de conserver le bilinguisme individuel tout en faisant une plus grande utilisation des postes unilingues pour la prestation des services. Pour de plus amples renseignements sur la manière d'identifier les exigences linguistiques des postes, vous pouvez consulter les politiques contenues dans la partie III du manuel de la politique et reproduites en annexe D des présentes lignes directrices. Les gestionnaires doivent définir les exigences linguistiques de leurs postes en accord avec les politiques touchant leur centre de responsabilité et réidentifier leurs exigences ou, s'il y a lieu, démontrer que l'identification actuelle est conforme à l'esprit des nouvelles politiques.